

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 6 (1930-1931)
Heft: 16

Artikel: La propaganda antimilitariste
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-708642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

In auffallendem Gegensatz zu dieser klaren Willensäusserung unserer Landesregierung, die Wehrhaftigkeit nicht gefährden zu lassen, steht der **skandalöse Aufruf eines antimilitaristischen Aktionskomitees** in La Chaux-de-Fonds mit dem sattem bekannten Herrn Pierre Céresole an der Spitze. Ein in Massen verteiltes Flugblatt mit der Ueberschrift «A bas l'Armée» (Nieder mit der Armee) fordert jedermann auf, sich für eine Massendienstverweigerung anwerben zu lassen. Dem Aufruf ist ein Verpflichtungschein angefügt, welcher deutsch übersetzt heisst: «Der Unterzeichnete verweigert den Militärdienst (die Bezahlung der Militärsteuer), sobald wir . . . Bürger entschlossen sein werden, in diesem Sinne zu handeln.» Man kann sich wirklich wundern, dass diese Psychopathen, die zur Massendienstverweigerung aufhetzen, durch den Arm des Gesetzes nicht erlangt werden. Ein derartiges Vergehen gegen Gesetz und Verfassung ist doch sicher von Landesverrat nicht weiter entfernt als ein Auge vom andern.

Auch das **Postulat** des Genfer Bürgers **Rochaix** ist kaum vereinbar mit dem, was der Bundesrat durch die Reorganisation der Armee anstrebt. Herr Rochaix wollte bekanntlich «im Hinblick auf die Wahl Genfs zum Sitze der Weltabrüstungskonferenz im voraus eine Geste zur Herabsetzung unserer eigenen Militärausgaben machen», durch Verzicht auf die Landwehrwiederholungskurse und die Divisionsmanöver. Die dadurch freigemachten Mittel sollten in der Hauptsache für die Kosten der Abrüstungskonferenz verwendet werden! Nach allem, was als Vorläufer derselben in Genf schon an schönen Worten geleistet und an wirklichen Taten versäumt worden ist, halten wir eine noble Geste dieser Art nicht nur als durchaus wirkungslos, sondern wir betrachten sie als gefährlichen Einbruch in die Militärorganisation, der nie zugegeben werden kann. Das wäre noch schöner, wenn wir einer noblen Geste und den schönen Augen einiger Sekretärinnen der Abrüstungskonferenz zuliebe Gesetz und Verfassung über den Haufen werfen würden. Wenn Herr Rochaix das starke Bedürfnis empfindet, die Weltabrüstung ausser mit den vertragsmässigen Völkerbundsbeiträgen der Schweiz mit weiteren schweizerischen Fünftelibern zu fördern, so mag er das aus der eigenen Tasche tun. Vielleicht wird er von Seiten der Herren Céresole, Ragaz, Früh und Konsorten starke Unterstützung finden.

Die **verschärfte militärische Eintrittsmusterung**, wie sie bereits letztes Jahr bei einigen Einheiten versuchsweise durchgeführt worden ist, soll dieses Jahr auf fast die Hälfte der Infanterie-Truppenkörper ausgedehnt werden. Man will damit erreichen, dass die Zahl der im Wiederholungskurs Erkrankten und Evakuierten zur Verminderung der Auslagen der Militärversicherung zurückgeht. Bereits letztes Jahr sind durch diese Massnahme günstige Ergebnisse gezeitigt worden. Ein endgültiges Urteil wird erst möglich sein nach mehrjährigen Versuchen.

Ein **Militärskikurs im Hochgebirge** fand kürzlich für die Offiziere der Gebirgstruppen der 5. Division im oberen Bedrettal (Blindhorn- und Basodinogebiet) statt. Besondere Aufmerksamkeit wurde der Ski-, Seil- und Steigtechnik, den Rettungsübungen im Gletscher, dem Bau und Transport von Rettungsschlitten und dem Schneehüttenbau zugewendet. Auch Märsche mit schwerem Gepäck und in schwierigerem Gelände wurden durchgeführt und damit der Beweis geleistet, dass eine ausgebildete und gut ausgerüstete Truppe auch im Winter in unserem Hochgebirge sicher operieren kann. M.

La propaganda antimilitariste.

De la «Suisse Libérale», de Neuchâtel, du 1er avril 1931, sous la plume de J.-E. Chable, nous tirons ceci:

Les socialistes favorisent l'illégalité.

Le scandale continuera-t-il longtemps?

Refus collectif du service militaire

Considérant:

1. L'augmentation incessante de nos dépenses militaires portées annuellement à plus de cent millions, dissimulés sous différentes rubriques du budget fédéral; malgré les résolutions adressées aux autorités par plus de soixante assemblées populaires en mai 1930, malgré la manifestation de vingt mille citoyens, à Berne, le 16 novembre 1930, malgré toutes les protestations. Sans souci des vœux émis par la Société des Nations et sous le faux prétexte que cette Société elle-même nous impose ces armements.
2. Le crédit pour l'aviation militaire vingt millions accordés par décision des Chambres — soustraite au referendum populaire légale comme «n'étant pas du portée générale».

3. Le rétablissement des cours de landwehr
4. La volonté de maintenir l'armée — techniquement l'école du meurtre comme l'école par excellence du patriotisme
volonté soulagée par la présence de trente mille spectateurs au dernier défilé militaire envisagé comme une «fête».
5. La suppression prochaine de l'armée danoise et son remplacement par une force de police, votées par la Première Chambre et combattus par le parti militaire, en invoquant, entre autre, l'exemple de la Suisse.
6. L'action victorieuse de Gandhi démontrant ce qu'on peut obtenir sans violence.
7. L'appel d'Albert Einstein pour le refus collectif du service militaire et l'organisation d'un service civil.

Considérant d'autre part:

Que l'usage — même défensif — de moyens techniques militaires de plus en plus odieux, paraît de moins en moins excusable.

Que la défense militaire, malgré l'atrocité de ses procédés, sera inefficace.

Qu'elle entretient la méfiance, paralyse une action énergique pour la paix et augmente ainsi la probabilité d'une guerre.

Que, même s'il était moins affreux, plus efficace et toujours réservé à la défense du droit le plus sacré, le meurtre militaire, n'en resterait pas moins — aussi bien que sa préparation — un crime abominable tant qu'on n'a pas épuisé tous les autres moyens.

Que l'appareil militaire — odieux, inefficace et criminel — est devenu peu à peu l'objet central d'un culte patriotique blasphematoire profondément perversi.

Que le courage exigé par l'action militaire pourrait s'employer, sans se prostituer, à des fins constructives; que l'obéissance aux ordres militaires est aujourd'hui, chez beaucoup d'hommes, un effet non de leur vaillance, mais de leur lâcheté.

Que l'ordre de la conscience passe avant tous les autres.

Pour ces raisons, un groupe de jeunes a décidé de reprendre énergiquement l'action pour le refus collectif du service militaire.

Tous ceux qui se sentent prêts sont invités à copier en la complétant et en la signant, avec indication de leur adresse, la déclaration suivante:

Je m'engage à refuser { le service militaire
l'impôt militaire

dès que nous serons citoyens déterminés à agir dans ce sens.

Chacun est invité à inscrire dans l'espace laissé en blanc le nombre de citoyens qu'il juge nécessaire pour que les résultats pratiques de ce refus collectif justifient les risques et le sacrifice envisagés.

Ceux qui, avant de signer, désireraient obtenir une garantie d'aide pour leur famille pendant qu'ils seront en prison, sont priés de s'adresser au comité d'action. Des centaines d'amis sont prêts à les soutenir.

Tous ceux, hommes et femmes, qui ne sont pas astreints au service ou à la taxe militaire et qui veulent appuyer ce refus collectif suivant leurs moyens et suivant les besoins des familles de ceux qui iront en prison, sont instamment priés de s'inscrire auprès du comité.

Adresser les déclarations et toutes communications au: Secrétaire du Comité d'Action: Pierre Céresole, Beauregard, La Chaux-de-Fonds.

* * *

Travailleurs patriotes!

Citoyens, vous tous qui avez le cœur à la bonne place et quelque sentiment d'honneur!

Jeunesse neuchâteloise, toi qui vibre encore sous ton drapeau et qui aime ton pays, le plus beau du monde!

Autorités, qui devez faire respecter la Constitution, appliquer les lois et veiller non seulement à la sauvegarde des intérêts matériels du pays, mais aussi à la sauvegarde de ses valeurs morales et de son honneur!

Vous tous qui êtes Suisses, et qui l'entendez rester, laissez de côté les stériles chicanes qui vous divisent, et réagissez contre ce scandale !

Un journal, «La Révolution Pacifique» sorti des presses de l'Imprimerie Coopérative de La Chaux-de-Fonds, celle de «La Sentinelle» et rédigé par Ed. Liechi (Le Locle), provoque une fois de plus tous les travailleurs patriotes du pays. Il publie l'appel ci-contre.

* * *

Non content de déployer cette honteuse activité le comité en question a fait distribuer à la Montagne des tracts accompagnés d'un bulletin d'adhésion, le titre de ce manifeste est

A bas l'armée.

Il invite catégoriquement les citoyens à signer la déclaration que nous publions ci-contre.

C'est clair et net.

Citoyens neuchâtelois, pouvons nous rester impassibles devant des provocations d'une telle gravité ?

Serons-nous assez pleutres, au moment même où se créent chez nous des cellules communistes, pour supporter que l'on sape outrageusement, et ouvertement, notre constitution ?

Voulons-nous oui ou non rester maîtres chez nous, ou, au nom d'une mystique détestable où il entre autant de crainte que de bêtise, assister facilement et sans réagir, à la destruction lente et organisée de nos institutions nationales créées par le peuple pour le peuple ?

Neuchâtelois ! N'avons-nous plus que du sang de rave dans les veines ?

Après les scandales d'ordre divers qui ont certainement amoindri la République, serons-nous encore assez faibles, assez dépourvu de fierté pour permettre aux révolutionnaires et aux communistes de détruire tout ce que la sagesse populaire a créé durant des siècles d'efforts ?

Qu'on nous permette quelque violence. Pourquoi laisserions-nous agir tous les agents destructeurs du pays sans protester ?

Nos autorités sont-elles aveugles, insouciantes, indifférentes ?

Relisez ce manifeste, distribué à des milliers d'exemplaires dans tout le canton et dans toute la Suisse romande, et admirez le courage infini de ces énergumènes qui osent proclamer que «l'ordre de la conscience passe avant tous les autres». Ah oui, il est beau leur courage ! Quel héroïsme n'est-ce pas, que de dire : Quand nous serons dix mille je refuserai le service militaire !

C'est tout bonnement remplacer l'école de recrues, la plus belle école démocratique, par l'école de la lâcheté. Sacrifice ? Ah la bonne blague, lisez donc, il y aura une garantie d'aide en cas de refus . . . et gageons que si nous continuons à être les poires on demandera encore des subsides à l'Etat. . . .

Tandis que tant de jeunes gens ont servi loyalement, ont même perdu leur place ce faisant, ou leur santé, ce qui est plus grave encore on s'efforce de mettre sur un piedestal les réfractaires. . . .

Que nos aînés prennent le parti de la jeunesse patriote et qu'ils protestent avec elle contre l'infâme manifeste.

Il y a de justes colères.

Il faut savoir sortir de son impassibilité et flétrir comme il le faut les manœuvres qui devraient être punies par la loi.

Gens des campagnes, qui restez fidèles au sol, citadins attachés à vos villes, citoyens d'un pays dont le drapeau a toujours été à l'honneur, défendez-vous !

Les nouveaux commandants des 1re et 2e divisions.

La retraite du colonel Grosselin a été immédiatement suivie d'un remaniement dans le haut commandement : le colonel Guisan passe de la 2e à la 1re division, et le colonel Roger de Diesbach est placé à la tête de la 2e division. Ainsi continuent à alterner, comme chefs de la division dont font partie les bataillons de Vaud et Genève; Secretan en 1905, Audeoud en 1908, Bornand en 1909, de Meuron en 1918, Grosselin en 1923, Guisan en 1931.

Le colonel Guisan, ancien chef d'état-major du colonel divisionnaire de Loys, commanda ensuite la 5e brigade d'infanterie, puis, dès le 26 novembre 1926, succéda, à la tête de la 2e division, au colonel Sarasin, promu commandant de corps d'armée. Officier extrêmement capable, il a l'étoffe d'un chef, précis et décidé, sachant prendre ses responsabilités. En septembre 1929, il a commandé avec beaucoup de maestria sa division lors des manœuvres qui se déroulent dans la région Morat-Aarberg-Anet.

L'adversaire qui lui était alors opposé à la tête d'une division de manœuvres était le colonel d'infanterie Roger de Diesbach, de Fribourg, qui prend sa succession à la 2e division. La qualité dominante du nouveau commandant d'unité d'armée est l'«allant» : il déborde de vie, d'enthousiasme, d'entrain. Nous le voyons, par le souvenir, par une belle journée d'automne 1929, dans le parc de M. Gonzague de Reynold : une tâche défensive de retraite, faite pour mettre à l'épreuve sa patience, lui avait été dévolue, et il l'avait accomplie avec toute la conscience qui le caractérise; soudain lui arrivait l'ordre de prendre l'offensive : immédiatement il échafauda un plan d'attaque brusquée et lança avec ardeur ses troupes aux troupes de l'adversaire. Il exubérait de joie à l'idée d'assumer le rôle d'assaillant auquel l'avaient préparé toutes ses antiques traditions de famille et son tempérament personnel.

Ensuite de cette nomination, qui sera accueillie avec joie à Fribourg, le haut commandement est le suivant : 1er corps d'armée, Sarasin (Genève); 2e corps, Bridler (Zurich); 3e corps, Biberstein (Soleure). 1re division, Guisan (Vaud), 2e division, de Diesbach (Fribourg); 3e division, Scheibli (Zurich); 4e division, Miescher (Bâle-Ville); 5e division, Wille (Zurich); 6e division, Frey (Bâle-Campagne); division du Gothard, von Salis (Grisons).

Le chef du service de l'état-major général est le colonel commandant de corps Roost (Schaffhouse), le chef d'arme de l'infanterie le colonel commandant de corps de Loriol (Genève), de la cavalerie le colonel divisionnaire Schué (Grisons), de l'artillerie le colonel divisionnaire Bridel (Vaud). J. M.

Documents.

L'organisation de l'armée suisse.

Quelques comparaisons avec la Belgique. La nature montagnaise du terrain.

Une comparaison méthodique et approfondie entre la Belgique et la Suisse au point de vue de la défense du territoire et du régime militaire, ne sera pas faite ici pour divers motifs.

La Suisse étant un pays très montagneux, l'armée doit s'adapter à la nature du terrain pour ce qui concerne son matériel, son armement etc. Il est déjà très difficile à ce point de vue de comparer par exemple la proportion qu'il doit y avoir en Belgique d'une part en Suisse de l'autre, entre l'infanterie et l'artillerie.